

AAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 rue Linguet
51100 REIMS
920 053 345 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 2 janvier,
A 9 heures,

Les associés de la société AAC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Madame Catalina DEJOIS, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Madame Amanda LE CAM, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Amanda LE CAM**, cogérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rémunération de la gérance.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix la résolution suivante :

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, **Madame Amanda LE CAM**, cogérante, ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Sa rémunération fera l'objet d'une nouvelle évaluation à partir du 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérantes et les associés ou leurs mandataires.

Catalina DEJOIS

Gérante

Signature :



Amanda LE CAM

Gérante

Signature :

